Valider sa déclaration par smartphone

Les usagers **qui n'ont, ni complément, ni modification (ou uniquement celle concernant la contribution à l'audiovisuel public) à apporter à leur déclaration de revenus préremplie** peuvent la valider par smartphone[1].

1. Comment ?

1. Téléchargez l'application gratuite « Impots.gouv » sur Google Play, App Store ou Windows Phone store

2. Nouveauté 2014 : Authentifiez-vous à votre espace Particulier

Plusieurs possibilités s'offrent à vous selon votre situation :

➢ *Vous avez opté pour la déclaration de revenus 100 % en ligne*

Vous avez déjà pris un mot de passe et opté pour le « 100% » en ligne.

Dans ce cas, il vous suffit, pour vous authentifier, de saisir votre numéro fiscal ainsi que votre mot de passe.

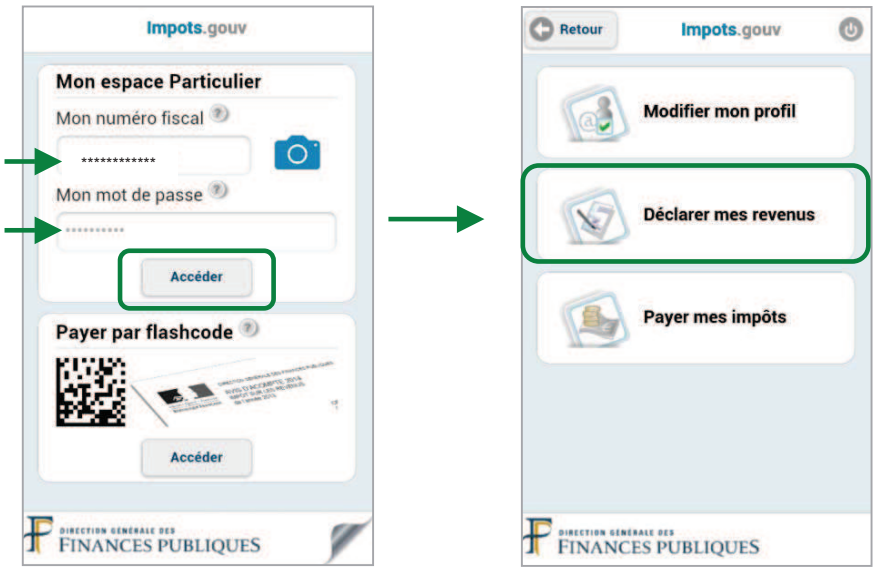

[1] Les non-résidents en France ne sont pas éligibles à ce service.

➢ *Vous recevez une déclaration de revenus papier ou la lettre « Economisons le papier »*

- Vous n'avez pas encore de mot de passe

Pour créer un mot de passe, il vous suffit d'ouvrir l'aide associée au mot de passe et sélectionner la rubrique « Créer mon mot de passe ».

Une fois dans la rubrique « Créer mon mot de passe », identifiez-vous à l'aide de vos trois identifiants fiscaux. Puis renseignez les rubriques email, numéros de téléphone, mot de passe et options de dématérialisation.

A la suite du processus de création de votre mot de passe, vous recevrez un courriel, à l'adresse indiquée, dans lequel vous devrez valider le lien vous permettant d'activer votre mot de passe.

Attention, ce lien est valable 24 heures.

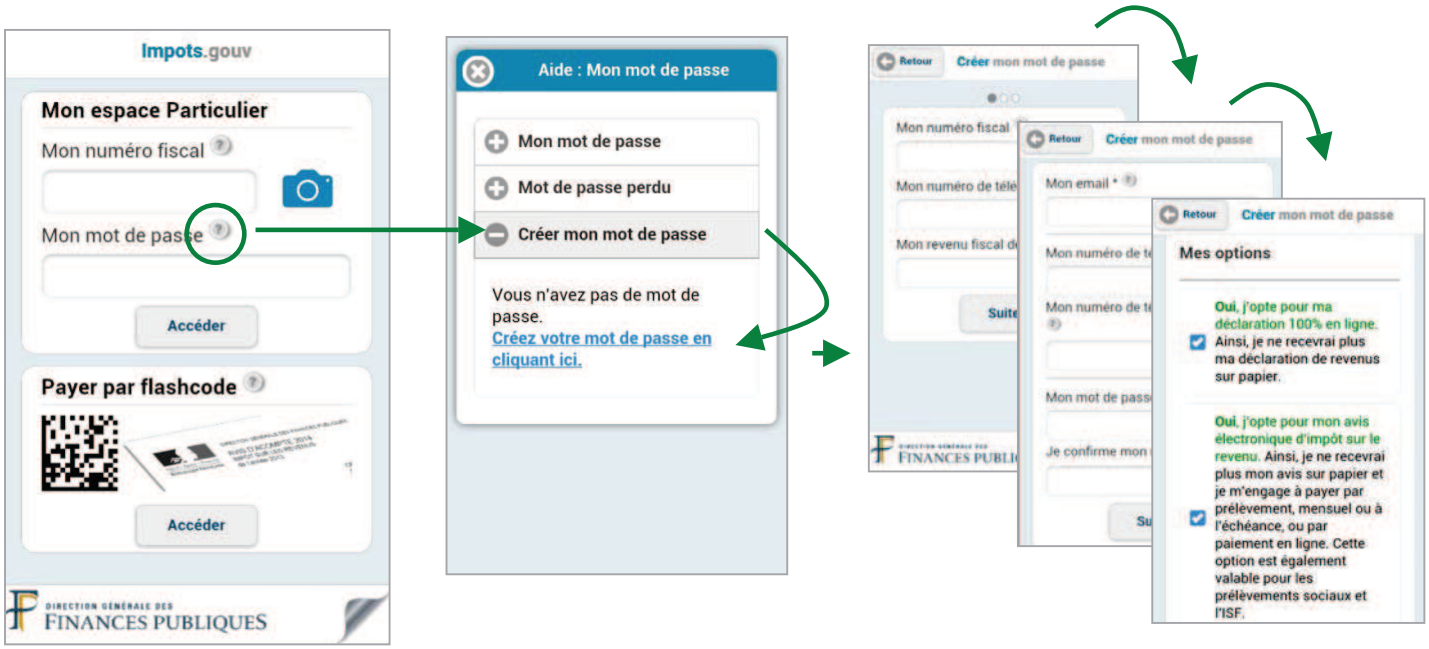

- Vous pouvez vous authentifier en utilisant le flashcode.

Pour éviter de saisir manuellement votre numéro fiscal, vous pouvez directement flasher le code (flashcode) situé en bas à droite de la déclaration de revenus ou en haut à gauche de la lettre « Economisons le papier ».

Vous pouvez également retrouver votre numéro fiscal sur le flashcode de votre avis d'imposition.

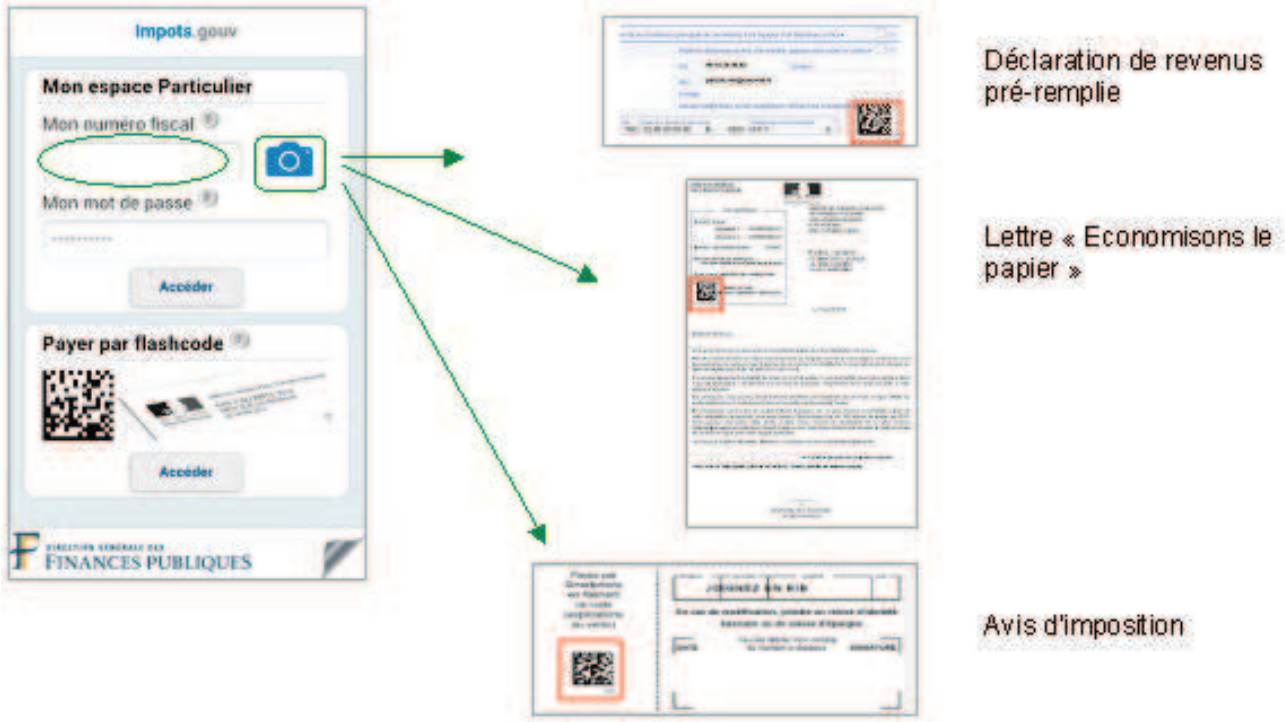

3. Vérifiez et signez votre déclaration préremplie.

Vérifiez les informations contenues dans votre déclaration pré-remplie. Si vous n'avez aucune modification à apporter, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton « Signer » en bas de la déclaration.

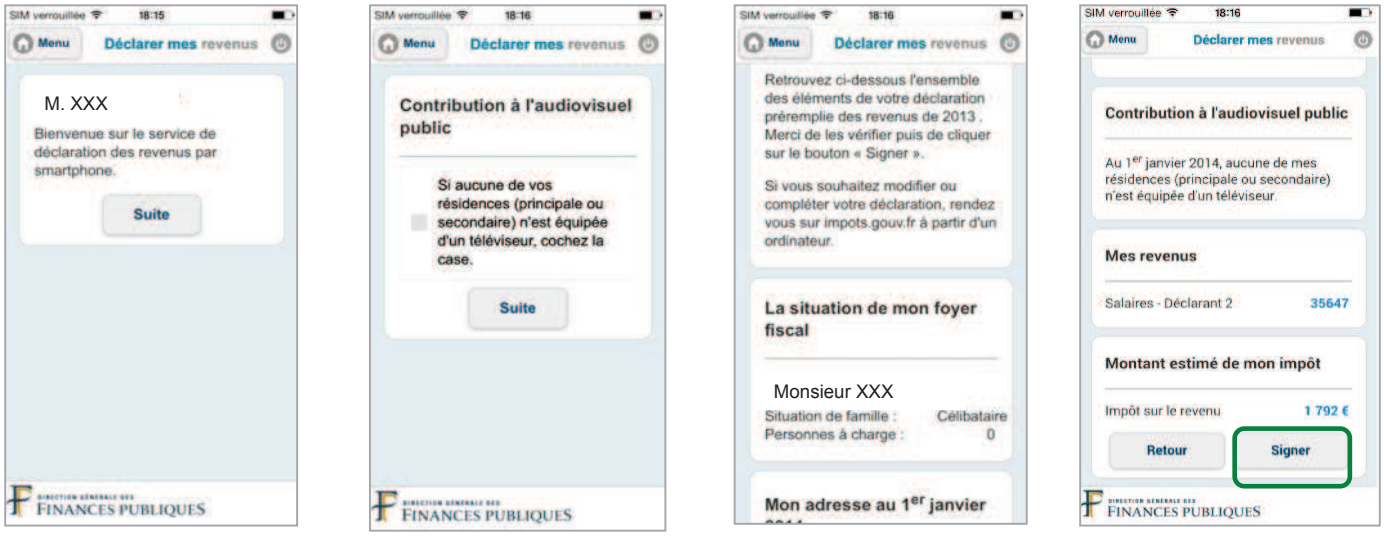

*

* *

Un courriel de confirmation vous sera adressé lorsque vous aurez validé votre déclaration par smartphone.

Il vous est toujours possible de consulter et corriger votre déclaration en vous connectant sur impots.gouv.fr depuis un ordinateur ou une tablette. Si vous souhaitez un accusé de réception, vous pourrez le sauvegarder ou l'imprimer à partir de votre espace Particulier sur impots.gouv.fr.

2. Quand ?

Vous pourrez déclarer sur votre smartphone à compter du 16 avril et dans les mêmes délais que ceux prévus pour la déclaration en ligne.

En 2014, l'application « Impots.gouv » permet également le paiement des avis d'impôts (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) par flashcode, la consultation et le paiement des avis dans l'espace Particulier. Elle permet aussi la modification des informations personnelles dans le service « Modifier mon profil ».